

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 7 février 2020 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 31 janvier 2020.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, GAUTIER Julien, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, HANNIG Elisabeth, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, KOEBEL Patrick, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

Mme WENNER Sylvie qui a donné procuration à M. HUCK Jean-Claude
Mme AKSOY Zehra qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle
Mme DAMBACHER Sandra qui a donné procuration à M. TYBURN Jean-Max
M. FISCHER Joseph qui a donné procuration à Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. André REINWALT, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 13/02/2020 et 14/02/2020 et publiées par affichage le 18/02/2020.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019
2. PRÉSENTATION PROJET D'AMÉNAGEMENT ROUTE DES VOSGES
3. DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020
4. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 4.1. ASSOCIATION OCCE 67 CS 946 – CLASSE DE DECOUVERTE A BLOIS
 - 4.2. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE WISSEMBOURG
5. CONVENTION D'OBJECTIFS 2020-2021 - RELAIS CULTUREL DE WISSEMBOURG
6. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 67 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE
7. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES – EXERCICE 2020 – FORÊT COMMUNALE
8. ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE LA LAUTER
9. MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT NATURA 2000 FORESTIER : TRAVAUX DE REGENERATION DIRIGEE
10. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA) ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE « GRAND CYCLE DE L'EAU » CORRESPONDANT AUX ALINEAS 1°, 2°, 5°, 8° DE L'ARTICLE L.211-7 I. DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
11. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES "LE GYMNASSE – ESPACE MULTI ACTIVITES"
12. MARCHÉ ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS - CONTRAT 55928680 - AVENANT
13. CESSION VILLE / Monsieur Jean-Luc ROTT & Madame Emilie LE DÛ

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

14. CESSION VILLE / SAGA IMMOBILIER & TOPAZE PROMOTION
15. CONTRAT D'APPRENTISSAGE – PARTICIPATION AU COÛT DE FORMATION DES APPRENTIS
16. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
17. ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
 - 17.1. PISCINE MUNICIPALE – RECRUTEMENT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS
 - 17.2. PISCINE MUNICIPALE – PERSONNEL CHARGÉ DE LA CAISSE
 - 17.3. SERVICE TECHNIQUE
 - 17.4. SURVEILLANCE DES LIEUX DE CULTE
18. PISCINE MUNICIPALE – COURS DE NATATION
19. CHANTIER D'INSERTION DES REMPARTS – 2020
20. CONVENTION SYCOPARC/VILLE : “INVENTAIRE - RÉCOLEMENT AU MUSÉE”
21. VALIDATION DES DONS EN FAVEUR DU MUSÉE WESTERCAMP - ANNEE 2019
22. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
23. DIVERS

****Séance publique****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par courriel à chaque conseiller le 22 janvier 2020.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. PRÉSENTATION PROJET D'AMÉNAGEMENT ROUTE DES VOSGES

Le bureau d'études SODEREF a présenté le projet de réaménagement de la route des Vosges.

3. DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020

3.1. ECLAIRAGE PUBLIC BOULEVARD CLEMENCEAU

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le communiqué de M. le Préfet en date du 6 décembre 2019,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur l'éclairage public Boulevard Clemenceau d'un montant de 31 386,98 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2020 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et du communiqué visé ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

- transition énergétique / écologique (VI)
subvention sollicitée : 70 %, soit 21 970,89 € HT
- Solde Ville (autofinancement) : 30 %, soit 9 416,09 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2020.

3.2. INSTALLATION BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES PLACE DE LA FOIRE

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le communiqué de M. le Préfet en date du 6 décembre 2019,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques / Place de la Foire d'un montant de 26 600,00 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2020 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et du communiqué visé ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération :
transition énergétique / écologique (VI)
subvention sollicitée : 70 %, soit 18 620,00 € HT
 - Solde Ville (autofinancement) : 30 %, soit 7 980,00 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2020.

3.3. AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA VOIRIE ROUTE DES VOSGES

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le communiqué de M. le Préfet en date du 6 décembre 2019,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur l'aménagement de sécurité de la voirie Route des Vosges d'un montant de 355 600,00 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2020 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et du communiqué visé ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération :
Aménagement et sécurisation de l'espace public (VII)
subvention sollicitée : 35 %, soit 124 460,00 € HT
- Solde Ville (autofinancement) : 65 %, soit 231 140,00 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2020.

3.4. REHABILITATION DU MUR SUD DES REMPARTS

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le communiqué de M. le Préfet en date du 6 décembre 2019,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur la réhabilitation du mur sud des remparts d'un montant de 170 000,00 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2020 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et du communiqué visé ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : actions en faveur des espaces naturels (VIII)
subvention sollicitée : 70 %, soit 119 000,00 € HT
 - Solde Ville (autofinancement) : 30 %, soit 51 000,00 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2020.

3.5. LUTTE CONTRE LES COULEES DE BOUES – AMENAGEMENT DU CHEMIN VERS L'ANTENNE RADIO

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le communiqué de M. le Préfet en date du 6 décembre 2019,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur la lutte contre les coulées de boues – aménagement du chemin vers l'antenne radio d'un montant de 6 090,00 € HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2020 dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et du communiqué visé ci-dessus,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie d'opération : actions en faveur des espaces naturels (VIII)
subvention sollicitée : 70 %, soit 4 263,00 € HT
- Solde Ville (autofinancement) : 30 %, soit 1 827,00 € HT
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2020.

4. DEMANDES DE SUBVENTION

4.1. ASSOCIATION OCCE 67 CS 946 – CLASSE DE DECOUVERTE A BLOIS

57 élèves de l'école St Jean Ohleyer et de l'école de Weiler (3 classes CE-CM) vont participer à une classe de découverte du 10 au 14 février 2020 à BLOIS.

Coût du séjour : 263 € / élève

Afin de soulager la participation des parents, l'école St Jean Ohleyer par l'intermédiaire de l'association Office Central de la Coopérative à l'Ecole (OCCE) 67 CS 946 sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 1 425 €, soit 5 € / enfant / jour.

Cette subvention sera prise en charge en 2020 sur le budget principal de la Ville à l'article 657437 fonction 213.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 425 € à l'OCCE 67 CS 946 dans les conditions exposées ci-dessus.

4.2. ASSOCIATION TENNIS DE TABLE NORD ALSACE WISSEMBOURG

Dans le cadre de ses participations au championnat de France individuel et par équipes, l'association du Tennis de Table Nord Alsace – Wissembourg a dépensé 6 261,21 € pour ses déplacements "hors Département Bas-Rhin/Haut-Rhin" lors de la première phase de la saison 2019/2020.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

La Ville propose le versement d'une subvention à hauteur de 40% du coût de ces déplacements, soit 2 504,48 €.

Cette subvention sera prise en charge en 2020 sur le budget principal de la Ville à l'article 657499 fonction 025.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 2 504,48 € à l'association Tennis de Table Nord Alsace Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

5. CONVENTION D'OBJECTIFS 2020-2021 - RELAIS CULTUREL DE WISSEMBOURG

Dans le cadre du label "Relais Culturel", la Ville de Wissembourg envisage d'établir avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin une convention d'objectifs pour la période 2020-2021.

Cette convention, qui sera établie jusqu'à la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, précise les engagements des différents signataires dans le cadre du label "Relais Culturel" dont les critères sont les suivants :

➤ A. Les critères d'éligibilité au label départemental "Relais Culturel"

- un équipement culturel fixe situé dans une commune hors de l'Eurométropole de Strasbourg
- la présence minimum de deux équivalents temps plein affectés à l'établissement, dont l'un est directeur et responsable de la programmation
- la licence d'entrepreneur de spectacles qui est obligatoire pour l'organisation d'événements
- la présentation d'un minimum de 10 spectacles différents de type professionnel programmés sur une saison dont 4 de compagnies ou formations musicales bas-rhinoises
- un programme d'actions qui prend en compte les axes prioritaires du département

➤ B. Les axes prioritaires de la convention d'objectifs

- Renforcer la dimension partenariale du relais, structure pivot pour la mise en œuvre de projets culturels de territoire
- Proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée
- Accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique
- Proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département (jeunes, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale)

En contrepartie d'une aide financière accordée par le Conseil Départemental, la commune s'engage à mettre en place un programme d'action répondant à ces axes prioritaires.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

6. CONVENTION 2020 AVEC LE CENTRE DE GESTION 67 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE

Vu la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion 67 dans sa séance du 29 novembre 2018 fixant le tarif d'intervention d'un archiviste itinérant à 320 €/jour ouvré,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Nature de l'intervention : maintenance annuelle des travaux d'archivage...

Il est proposé d'établir une convention pour l'exercice 2020 pour une durée de 19 jours avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mission d'assistance concernant les archives de la Ville et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

La Ville remboursera au Centre de Gestion un prix de 320 € par jour ouvré d'intervention de l'archiviste du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

7. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES – EXERCICE 2020 – FORÊT COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la fixation du budget forestier 2020 comme suit :

PREVISION DE RECETTES

- Vente de bois	510 000 € HT
TOTAL RECETTES	510 000 € HT

PREVISION DE DEPENSES

- Participation SIVU forestier Wissembourg et environs	226 000 € HT
- Frais de débardage	80 000 € HT
- Travaux d'exploitation et sylvicole externalisés	38 000 € HT
- Honoraires	48 000 € HT
- Plantations	2 000 € HT
- Autres dépenses	6 000 € HT
TOTAL DEPENSES	400 000 € HT

EXCEDENT FORESTIER PREVISIONNEL 2020 : 110 000 € HT

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaires et à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

8. ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE LA LAUTER

Pour finaliser le dossier de demande de subvention à l'Etat pour le poste "d'animation du site Natura 2000 de la Lauter" pour l'année en cours, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'approuver le programme d'actions et le plan de financement.

Pour l'année 2020, le programme d'actions prévu dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la Lauter est le suivant :

- organisation de la réunion du comité de pilotage
- poursuite du travail mené avec le Conservatoire des Sites Alsaciens pour la mise en place de contrat "ni-ni", poursuite de la gestion du pré de Schleithal
- mise en œuvre des préconisations de gestion suite à l'étude réalisée en 2018 sur l'état de conservation des milieux ouverts du site
- mise en œuvre du contrat forestier de type "régénération dirigée" en partenariat avec l'ONF en forêt communale de Wissembourg
- suivi des travaux réalisés entre 2010 et 2012 dans le cadre du programme LIFE Lauter-Donon (recolonisation des cours d'eau, des mares et des milieux ré-ouverts notamment dans le marais d'Altenstadt et en bordure de Lauter)
- poursuite des efforts pour le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique
- maintien de la relation avec les gestionnaires allemands du site du Bienwald (supports de communication, participation à diverses rencontres), qui s'est renforcée en 2017-18 par plusieurs visites et contacts
- poursuite du travail sur la gestion de la Lauter, en particulier sur les problématiques suivantes: embâcles, restauration de la ripisylve, suivi du plan de gestion réalisé par le Conservatoire des Sites Alsaciens pour l'Arrêté de Protection du Biotope du "cours inférieur de la Lauter", continuité écologique
- valorisation du sentier pédagogique inauguré en juin 2012
- poursuite des opérations de communication et de sensibilisation du public local et des utilisateurs du site (chasseurs, pêcheurs...)
- poursuite des actions engagées.

Ce programme découle du plan d'actions décrit dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000, et il sera détaillé lors du prochain comité de pilotage qui aura lieu en cours d'année 2020.

Pour la mise en œuvre de ce programme en 2020, le plan de financement est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Frais de personnel (300 heures / an)	10 816,32 €	Subvention Etat + UE (demande DDT)	12 438,77 €
Coûts indirects	1 622,45 €		
Total dépenses	12 438,77 €	Total recettes	12 438,77 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

9. MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT NATURA 2000 FORESTIER : TRAVAUX DE RÉGÉNÉRATION DIRIGÉE

La Ville de Wissembourg est chargée de l'animation du site Natura 2000 de la Lauter. Dans ce cadre, des actions visant à améliorer "l'état de conservation" du site sont régulièrement mises en œuvre, conformément aux engagements pris.

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage le 14 juin 2018, il a été proposé de mettre en œuvre en forêt communale de Wissembourg un contrat Natura 2000 de type forestier, co-financé à environ 66% par l'Etat et l'Union Européenne, intitulé "mise en œuvre de régénération dirigée".

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour le lancement de ce projet lors de la séance du 28 septembre 2018.

L'acceptation du projet par la DDT a été signalée fin d'année 2019. Durant cette période, aucuns travaux n'ont été réalisés et les milieux forestiers ont évolué. De ce fait, des modifications techniques doivent être apportées au plan de travaux. Une nouvelle demande d'aide ainsi qu'une nouvelle délibération du Conseil Municipal sont nécessaires.

Ce contrat permet, sur une durée de trois ans (2020 – 2021 – 2022) de restaurer des secteurs de forêt dégradés, dans lequel la forêt a du mal à se régénérer naturellement. 6 îlots de forêt ont été repérés par l'animatrice Natura 2000 et les agents forestiers pour une surface totale d'un peu moins de 15 hectares.

Les travaux proposés pour favoriser la régénération naturelle sont les suivants :

En 2020 :

- Broyage de cloisonnement et placeaux (parcelles 6, 33 et 39)
- Travail du sol (crochetage) préalable aux plantations (parcelles 6, 33, 39 et 54)
- Plantations de chênes sessiles (parcelles 6 et 39)
- Plantations de saules et de trembles pour assurer le pré-boisement (parcelles 6 et 39)
- Dégagements autour des plantations (parcelles 33, 39 et 12)
- Protections des plants par des clôtures grillagées et des lattis (parcelles 6, 33 et 39).

En 2021 :

- Broyage de cloisonnement et placeaux (parcelle 8)
- Travail du sol (crochetage) préalable aux plantations (parcelle 8)
- Plantations de chênes sessiles (parcelles 8 et 54)
- Plantations de chênes pédonculés (parcelle 33)
- Plantations de saules et de trembles pour assurer le pré-boisement (parcelle 8)
- Dégagements autour des plantations (parcelles 6, 33, 39 et 54)
- Protections des plants par des clôtures grillagées et des lattis (parcelles 8 et 54).

En 2022 :

- Dégagements autour des plantations (parcelles 6, 8, 33, 39, 54 et 12).

Ces travaux seront bénéfiques à long terme pour l'ensemble de l'écosystème et donc pour la forêt communale de Wissembourg.

Pour la mise en œuvre de ce contrat Natura 2000 forestier, le plan de financement est le suivant :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

Dépenses (€ TTC)		Recettes (€)	
Année 2020	45 133,15	Subvention Etat + UE (demande DDT)	55 759,70
Année 2021	33 796,57	Autofinancement Ville (réparti sur 3 ans)	28 724,69
Année 2022	5 554,67		
Total dépenses	84 484,39	Total recettes	84 484,39

Les travaux pourront démarrer en 2020. Les dépenses 2021 et 2022 seront à inscrire aux prochains budgets annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'autoriser le projet qui lui a été présenté,
- de financer les travaux,
- de s'engager à inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires pour mener à bien le contrat Natura 2000 sur sa durée complète de 3 ans,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- et d'autoriser M. le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

10. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA) ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE « GRAND CYCLE DE L'EAU » CORRESPONDANT AUX ALINEAS 1°, 2°, 5°, 8° DE L'ARTICLE L.211-7 I. DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5214-27 et L.5721-6-1,

Vu les dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en date du 16 décembre 2019 décidant d'adhérer au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et de lui transférer sa compétence "Grand Cycle de l'Eau" et se prononçant favorablement sur le transfert audit Syndicat des biens intercommunaux nécessaires à l'exercice de sa compétence, en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature,

Vu les dispositions des articles 6, 7.1 et 11 des statuts modifiés par Arrêté Interpréfectoral du 28 décembre 2018 du SDEA,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a sollicité son adhésion au SDEA et lui a transféré intégralement sa compétence "Grand Cycle de l'Eau". Le détail des compétences transférées correspondant aux alinéas de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement est décrit, par commune membre et bassin versant, dans le tableau ci-après :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

	Bassin versant		
	Lauter	Sauer	Seltzbach
Cleebourg		1,2,5,8	1,2,5,8
Climbach	1,2,5,8	1,2,5,8	
Drachenbronn-Birlenbach			1,2,5,8
Hunspach			1,5,8
Ingolsheim			1,2,5,8
Oberhoffen-lès-Wissembourg			1,2,5,8
Riedseltz			1,2,5,8
Rott			1,2,5,8
Schleithal	1,2,5,8		1,2,5,8
Seebach			5
Steinseltz			1,2,5,8
Wissembourg	1,2,5,8		1,2,5,8

Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de cette communauté de communes,

Considérant qu'eu égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence "Grand Cycle de l'Eau" et des réalisations durables,

Considérant que le transfert complet de la compétence "Grand Cycle de l'Eau" est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune de Wissembourg et ses administrés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser

- l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg au SDEA
- M. le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

11. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES "LE GYMNASSE – ESPACE MULTI ACTIVITES"

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu l'article L2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24 janvier 2020,
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra et FISCHER Joseph) de créer la régie de recettes "Le Gymnase – espace multi activités" comme suit :

ARTICLE 1 : il est institué une régie de recettes auprès de la Mairie de Wissembourg.

ARTICLE 2 : cette régie est installée à la Nef-Relais Culturel, 6 Rue des Ecoles.

ARTICLE 3 : la régie prend effet à compter du 13 février 2020.

ARTICLE 4 : la régie encaisse tous les produits liés à la location du gymnase espace multi-activités et autres charges ainsi que la location de matériels divers (exemple : vidéo projecteur, écran).

ARTICLE 5 : les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire
- chèque
- carte bancaire
- virement bancaire

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance.

Un fonds de caisse de 300 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 6 : l'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 7 : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 000 €.

ARTICLE 8 : le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 : le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 : le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 : le régisseur pourra percevoir une NBI selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 : le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

ARTICLE 13 : le maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

M. le Maire est autorisé dans les mêmes termes à signer tous les documents nécessaires.

12. MARCHÉ ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS - CONTRAT 55928680 - AVENANT

Vu le marché conclu le 23 novembre 2015 avec les Assurances GREBMAYER intervenant en qualité d'agent général ALLIANZ en vue de couvrir le risque dommages aux biens pour une durée de cinq années s'achevant le 31 décembre 2020,

Vu les conditions tarifaires du marché initial et plus précisément le taux applicable à la conclusion du marché, à savoir 0,22 euros HT par m² assuré,

Vu le contrat n°55928980 "Dommages aux Biens" fixant l'indice de souscription à 932,70 (indice FFB - Troisième trimestre 2015),

Vu la proposition d'avenant portant le taux à 0,2420 euros HT par m² assuré pour la dernière année du contrat au lieu de 0,2345 euros HT par m² en application du contrat, soit une augmentation de 3,20 % du taux non justifié par l'évolution de l'indice,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Considérant que la forte sinistralité enregistrée sur les deux dernières années du contrat a entraîné un déséquilibre important du contrat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat dommages aux biens ainsi que toutes les autres pièces liées à la passation de cet avenant.

Pour mémoire : sur la base des surfaces assurées à ce jour soit 63 963 m², la nouvelle cotisation s'établit, après avenant, et hors frais et taxes à 15 479,35 € (14 999,32 € HT sans avenant)

13. CESSION VILLE / Monsieur Jean-Luc ROTT & Madame Emilie LE DÛ

Vu la déclaration de candidature présentée par Monsieur Jean-Luc ROTT et Madame Emilie LE DÛ,

Vu l'avis du Domaine n°2020-066 du 22 janvier 2020,

Vu le règlement de commercialisation,

Vu la délibération du 31 janvier 2014 point n°3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

Vu les garanties bancaires présentées,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra et FISCHER Joseph) d'autoriser

- la vente à Monsieur Jean-Luc ROTT et Madame Emilie LE DÛ, ou à tout autre personne physique ou morale se substituant, le lot n°7 du lotissement GUMBERLE "Le Village" dans les conditions définies ci-après :

**Parcelle cadastrée sous section 007 F n°930/164 d'une contenance de 5,01 ares
pour un montant de 57 615,00€ HT***

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

**La présente vente se fera selon le régime de TVA applicable*

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

14. CESSION VILLE / SAGA IMMOBILIER ET TOPAZE PROMOTION

Vu l'avis du Domaine n° 2019-1601 du 3 janvier 2020,
Vu le courrier d'intention conjoint des sociétés Saga Immobilier et Topaze Promotion,
Vu le plan correspondant,
Vu l'avis favorable avec une voix contre de la commission des finances,
Considérant la disponibilité des terrains objet de la présente,
Considérant qu'aucune autre offre n'a été transmise à la Ville de Wissembourg,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour, six voix contre (TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration DAMBACHER Sandra et FISCHER Joseph) et une abstention (KOEDEL Patrick) d'autoriser

- la vente conjointement à la société SAGA IMMOBILIER avec siège social à 67960 ENTZHEIM, 1a, Rue Pégase et à la société TOPAZE PROMOTION avec siège social à 67960 ENTZHEIM, 1a, Rue Pégase, ou à tout autre personne physique ou morale se substituant les parcelles suivantes :

Section 16 n°338/46 – Rue de la Pépinière – 15,89 ares
Section 16 n°339/46 – Rue de la Pépinière – 15,98 ares
Section 16 n° 337 – Rue de la Pépinière – 4,95 ares

**Soit une surface totale de 36,82 ares
pour un montant de 400 000€ HT**

Les sociétés désignées ci-dessus sont expressément autorisées à décider librement d'une acquisition en trois (3) phases maximum. Chacune des ventes devra alors faire l'objet d'un acte notarié spécifique et le prix de vente sera par conséquent calculé au prorata de la superficie acquise. Étant précisé qu'à l'expiration d'un délai de trois (3) ans à compter de la présente délibération, la Ville de Wissembourg retrouvera le droit de commercialiser elle-même la partie éventuellement non acquise par les sociétés SAGA IMMOBILIER et TOPAZE PROMOTION.

- M. le Maire à signer les actes et tout autre document nécessaire à la réalisation de la présente vente

15. CONTRAT D'APPRENTISSAGE – PARTICIPATION AU COÛT DE FORMATION DES APPRENTIS

Accueillant des élèves dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la Ville de Wissembourg a l'obligation – par le biais d'une convention – de verser une participation financière au coût de la formation des apprentis au C.F.A. du Lycée Professionnel André Siegfried à Haguenau.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

Chaque apprenti bénéficie d'une formation de 280 heures à 420 heures par année de formation. Lors de sa séance du 10 décembre 2019, le Conseil d'Administration du Lycée Professionnel André Siegfried a fixé cette participation, rapportée à l'année scolaire, à 2 000 euros par apprentie pour 420 heures.

Les apprenties accueillies de 2018 à 2020 sont :

- CHICOIX Marie (280 heures/année scolaire)
- DE SOUSA Emma (420 heures/année scolaire)
- FISCHBACH Coralie (280 heures/année scolaire)
- MASTIO Blandine (280 heures/année scolaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- le versement de cette participation dans les conditions exposées ci-dessus
- M. le Maire à signer cette convention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Ville.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

16. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Considérant que les besoins justifient le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de créer deux postes d'adjoint technique contractuel à temps complet, indice brut 350, indice majoré 327, pour un accroissement temporaire d'activité à compter du mois d'avril pour une durée maximale de neuf mois au Centre Technique Municipal.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Ville.

17. ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

17.1. PISCINE MUNICIPALE – RECRUTEMENT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS

La surveillance des baignades de la piscine municipale est à assurer par trois maîtres nageurs sauveteurs par mois (vu la superficie des bassins et le nombre d'heures d'ouverture).

Ce personnel est mis à disposition par le Comité d'Alsace des Maîtres Nageurs Sauveteurs du Bas-Rhin.

Les intéressés sont rémunérés en qualité d'éducateur des activités physiques et sportives, échelon 7, Indice brut 452, Indice majoré 396, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Une cotisation annuelle d'un montant de 100 € devra être versée au Comité d'Alsace des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (CAMNS).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser

- le recrutement des Maîtres Nageurs Sauveteurs
- M. le Maire à signer la convention de service et tous autres documents requis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Ville.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

17.2. PISCINE MUNICIPALE – PERSONNEL CHARGÉ DE LA CAISSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le recrutement de saisonniers chargés d'assurer la caisse à la piscine municipale pour la saison 2020 :

- 2 postes d'adjoint administratif contractuels saisonniers à temps complet, indice brut 350, indice majoré 327, travaillant durant les mois de juin, juillet et août.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Ville.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

17.3. SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de :

- 2 postes d'adjoint technique contractuels saisonniers à temps complet, indice brut 350, indice majoré 327, travaillant durant les mois de juin, juillet et août.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Ville.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

17.4. SURVEILLANCE DES LIEUX DE CULTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de :

- 2 postes d'adjoint administratif contractuels saisonniers à temps complet, indice 350, indice majoré 327, travaillant durant les mois de juillet et août.

Ces personnes seront chargées de l'accueil et la surveillance des lieux de culte.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Ville.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

18. PISCINE MUNICIPALE – COURS DE NATATION

Des cours de natation pourront être proposés à la piscine aux particuliers par des maîtres nageurs sauveteurs titulaires du diplôme requis (MNS, BEESAN, BPJEPS) à titre privé. Un avis sera diffusé sur l'espace dédié du site Internet de la Ville, le cas échéant, une publicité complémentaire pourra être mise en œuvre par voie de presse ou sur un autre site Internet. Une convention sera à établir avec le(s) maître(s) nageur(s) sauveteur(s) dont la candidature sera retenue. Des règles encadreront cette pratique sportive conformément aux textes en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Maire à signer la ou les conventions avec le(s) maître(s) nageur(s) sauveteur(s) relative(s) aux cours de natation donnés à titre privé aux particuliers.

19. CHANTIER D'INSERTION DES REMPARTS – 2020

Démarré en juillet 2006, le chantier des remparts et de ses abords a pour objet la restauration du mur d'enceinte, la création de cheminements piétonniers et l'entretien de ses abords. L'équipe du chantier est également intégrée par roulement et selon les contraintes climatiques au sein des équipes techniques pour assurer diverses missions d'entretien.

Constituant un dispositif "d'insertion par l'économique", la Ville souhaite poursuivre l'activité du chantier et demande au Conseil Municipal d'approuver le projet ainsi que le plan de financement pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- la poursuite du chantier d'insertion dans les conditions exposées ci-dessus
- de solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- d'approuver le plan de financement pour l'année 2020
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Ville.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

20. CONVENTION SYCOPARC/VILLE: "INVENTAIRE - RÉCOLEMENT AU MUSÉE"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la signature d'une convention portant sur les opérations d'inventaire-récolement des collections du musée de Wissembourg avec le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).

Dans le cadre de cette mission, le SYCOPARC agira :

- d'une part, en tant que support administratif et de gestion, à ce titre, il recrutera le personnel et assurera la gestion financière du poste,
- d'autre part, en tant qu'organisme chargé du suivi de la mission (encadrement méthodologique, détermination des priorités, formation du salarié).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

Le budget alloué à l'opération est de 60 000 euros pour la réalisation d'une mission équivalente à 18 mois de travail d'une personne à temps plein.

Au titre de la mission décrite précédemment, la Ville de Wissembourg s'engage à prendre en charge 36 000 euros soit 60 % du montant, étant précisé que les 40% restant soit 24 000 euros sont pris en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

21. VALIDATION DES DONNS EN FAVEUR DU MUSÉE WESTERCAMP - ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter, à titre de régularisation, les dons d'objets suivants :

Don 1 : Don de Monsieur Pierre HAARHOFF de Haguenau :

- Tableau de Robert Lauret « nature morte à la pipe ».

Don 2 : Don de l'Association des Amis du Musée Westercamp, représentée par sa présidente Madame Charlotte WALTER-SCHIMPF de Wissembourg :

- Insigne de réserviste du 60ème régiment d'infanterie du Brandebourg, fin 19e-début 20e siècle.
- Ensemble de deux tasses et sous-tasses en porcelaine, souvenirs du 60ème régiment d'infanterie du Brandebourg (daté 1899).
- Affiche en souvenir du 46e GRDI (groupe de reconnaissance de division d'infanterie) et du 3e Hussards, Wissembourg, 1939-1940.

Don 3 : Don de l'Association des Amis du Musée Westercamp, représentée par sa présidente Madame Charlotte WALTER-SCHIMPF de Wissembourg :

- Gravure sur cuivre de Johann Matthias Steidlin, le couvent des Augustins à Wissembourg (vers 1740).

Don 4 : Don de Monsieur Georges HERBEIN de Besançon :

- Lithographie de F.C. Wentzel (dessin de A. Maugendre), Wissembourg, vue prise près de la gare de Wissembourg (n°358), entre 1869 et 1880.
- Chromolithographie de Gustav Leutzsch (auteur) et J.G. Bach (éditeur), Elsass um Weissenburg, 1860.
- Gravure coloriée (d'après un dessin de R. Assmuss), Aus dem neuen deutschen Reichsland, der Marktplatz zu Weissenburg, après 1870.
- Gravure coloriée, Pauliner Schlosschen (le château St Paul), 19e siècle.
- Gravure coloriée (R. Assmuss, illustrateur), Weissenburg (vue des remparts), 1876.
- Gravure sur cuivre, Avantages remportés par le Maréchal de Coigny à Wissembourg le 5 juillet 1744.
- Gravure sur cuivre de Francesco Valegio et Martina Rota (du livre Nuova raccolta di le piu illustri et famose citta di tutto mondo), Wissenburg, 1595.
- Gravure sur cuivre de Christoph Riegel, Cronweissenburg (extrait de Der getreue Reiss-Geferte durch Ober- und Nieder-Teutschland), 1686.
- Illustration de Frédéric Regamey, 24 citoyens de Wissembourg sont condamnés par Wurmser à balayer la ville, 16 octobre 1793, 1905.
- Gravure, Battle of Weissenburg August 4th 1870, fin 19e siècle.
- Gravure sur cuivre de Johann Matthias Steidlin, le couvent des Augustins à Wissembourg,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

vers 1740.

- Gravure sur bois (illustration d'un journal), vue cavalière de Wissembourg (Weissenburg I. Elsass. Originalzeichnung Ferd. Brauer), 1895.
- Illustration de Paul Kauffmann, Les élections en Alsace-Lorraine. Maison d'école à Wissembourg pendant le scrutin, 1881.
- Carte (au 1/50 000), gravure en couleur par le capitaine Lannegrace, combats de Wissembourg, 4 août 1870, édition 1886.
- Illustration de journal, portrait photographique de Désirée Dufour, la gardienne du cimetière de Wissembourg, début 20e siècle.
- Lithographie de F.C. Wentzel (n°373), Wissembourg, vue des hauteurs de la ville, entre 1869 et 1880.
- Chromolithographie, image scolaire, vue de Wissembourg, 20e siècle.
- Illustration de Tanconville (pour l'ouvrage « Les garnisons d'Alsace au 19e siècle » de Fritz Kieffer), 1805-1809, Régiment de Latour d'Auvergne (étranger) à Wissembourg, vers 1900.
- Huile sur toile de Raoul-Henri Dreyfus, Wissembourg, 1925, vue de l'hôtel du Cygne.
- Bois gravé de Louis Bollinger (dit Boli), vue de Wissembourg.
- Aquarelle sur papier fort de René Allenbach, vue de la Lauter et du clocher de l'église Sts Pierre-et-Paul depuis le Schlupf (petite Venise), 20e siècle.
- Huile sur panneau d'Auguste Jacques Weltz (dit Jacob Weltz), sous-bois Abreschwiller, 1955.
- Aquarelle sur papier d'André Simon, Wissembourg, les fortifications avec arches sur la Lauter, ancien moulin et ancienne scierie, 1997.
- Aquarelle sur papier d'André Simon, château de Fleckenstein, tour de l'escalier, 1997.
- Pastel sur papier de Willy Schmitt Weidler (élève de Kokoschka), vue de Wissembourg, 1984.
- Pastel sur carton épais de Louis Philippe Kamm, portrait de femme, 1942.
- Photographie sur papier albuminé de Georg Maria Eckert, vue de l'église Sts-Pierre-et-Paul, du Schartenturm et de l'ancien bâtiment adjacent, 1874.
- Photographie sur papier albuminé de Joseph Huber, vue du clocher détruit de l'église Sts-Pierre-et-Paul, 1883.
- Photographie (anonyme), l'église Sts-Pierre-et-Paul, vers 1920.
- Photographie de Maurice Louis Branger, inauguration du monument français du Geisberg à Wissembourg, 17 octobre 1909.
- Deux photographies collées sur papier, vues de Wissembourg, The Church ; The Landau Gate, fin 19e siècle.
- Photographie, Weissenburg von Süd, après 1883.
- Photographie de Sophus Williams, Weissenburg von Nord, après 1883.
- Photographie de Franz Buecheler de Wissembourg, jeune femme assise au chapeau, fin 19e siècle- début 20e siècle.
- Photographie, population de Wissembourg, cérémonie au Geisberg, 1909.
- Document imprimé par Fr. Bock à Wissembourg, Traité de Wissembourg 1825. Convention entre la France et la Bavière pour régler les limites des deux états respectifs, 1826.
- Gravure de Montlac et Lalaisse, Chevaux de cavalerie de ligne, arrondissement de Wissembourg, 19e siècle.
- Gravure de Reinhardt, Wissembourg, 4 août 1870, fin 19e siècle.
- Illustration de Barclay (extraite du journal « Le tour du monde »), vue de l'église Sts-Pierre-et-Paul, du Schartenturm et de l'ancien bâtiment adjacent, fin 19e siècle.
- Illustration de R. Reimesch, quartier de l'hôtel de ville de Wissembourg, 20e siècle.
- Lot de 15 plaques photographiques en verre, 20e siècle.
- Gravure de Conrad Freyberg, Gefecht des 5ten Armee-Corps bei Weissenburg den 4. August 1870. General von Kirchbach gibt den Befehl zur Erstürmung des Geisberges.
- Gravure (illustration de journal, d'après un dessin de M. Saile), Übergabe der Stadt Weissenburg durch den Maire am 4. August 1870.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

Don 5 : Don de Monsieur Nabil KOURICHE de Freyming-Merlebach :

- Tableau (huile sur toile) de L. Bürgermeister, épisode de la guerre de 1870 dans la région de Wissembourg (fin 19e siècle).

****Informations****

22. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DÉCISIONS RELATIVES À LA PASSATION ET À L'EXÉCUTION DES MARCHÉS DONT LE MONTANT EST INFÉRIEUR À 90 000 € HT

Décisions relatives à la passation des marchés

Numéro	Budget	Opération	Lot	Objet	Montant total du marché en € HT	Nom	CP
544PN2 019096	VILLE	Festivités de Noël		Animation du marché de Noël	500,00	Melody Gospel	67500
544PN2 019097	VILLE	Festivités de Noël		Spectacle "Un vache de manège et son Orgameuh"	4 170,60	Le Théâtre de la Toupine	74500
544PN2 019098	VILLE	Festivités de Noël		Animation du marché de Noël	618,00	Fanfare des Mines de Paris	76006
544PN2 019099	VILLE	Festivités de Noël		Spectacle musical /Didier Christen	739,34	Musique et spectacles d'Alsace	68150
544MPA 2019100	VILLE	Banque de matériel	1	Mobilier	48 735,32	MORGAN OMC	67207
544MPA 2019101	VILLE	Banque de matériel	2	Cuisine et vaisselle	22 268,82	WALTER	67162

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

544PN2 019102	NEF	Saison culturelle 2019/2020		J'ai trop peur - Spectacle	3 466,00	La Compagnie du Kaïros	75000
544PN2 019103	Ville	Médiathèque		J'ai trop peur - Spectacle	1 733,00	La compagnie du Kaïros	75000
544PN2 019104	Ville			Assurance flotte automobile	6 704,85	PILLOT/GLISE	62120
544PN2 019105	Ville	Festivités de Noël		Participation au cortège du Hans Trapp	1 400,00	Société Hippique rurale de Seebach	67160
544PN2 019106	Ville	Festivités de Noël		Animation du marché de Noël	1 886,70	IREAL	26460
544PN2 019107	Ville			Animation d'Ateliers théâtre	10 000,00	FACTEURS COMMUNS	67000
544PN2 019108	Ville	Festivités de Noël		Création et animation de 4 ateliers de menuiserie à l'occasion du marché de Noël	460,00	BOULARD	67000
544PN2 019109	Ville	Festivités de Noël		Ateliers créatifs Wonder Wiz Art	505,00	Association wonder wiz'art	67300
544PN2 019110	NEF	Saison culturelle 2019/2020		Spectacle La Puce à l'oreille	5 300,00	Le Kafteur	67000
544PN2 019111	NEF	Saison culturelle 2019/2020		Spectacle André y Dorine	4 700,00	Quartier Libre Productions	92110
544PN2 019112	NEF	Saison culturelle 2019/2020		Concert Duo Luar	200,00	Association Thelxis	67800
544PN2 019113	NEF	Saison culturelle 2019/2020		Spectacle Je brasse de l'Air	1 450,00	L'insolite Mécanique	93200

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

544PN2 019114	VILLE			Clowns à l'Hôpital	947,87	FACTEURS COMMUNS	67000
------------------	-------	--	--	-----------------------	--------	---------------------	-------

Décisions relatives à l'exécution des marchés

Numéro	Budget	Opération	Objet	Montant initial du marché en € HT	Modifications	Titulaire CP
2016000056	VILLE		Maintenance défibrillateurs	973,00	Avenant portant adjonction d'un équipement pour 99,46 €	SCHILLER 67500
544PN20190 88	VILLE	Festivités de Noël	Animation Kraken Orchestra	3 400,00	Avenant d'un montant de 394,80 € correspondant aux frais de repas et d'hébergement	Système Paprika 67100
544PN20190 85	NEF	Saison culturelle 2019/2020	Spectacle "Titre définitif"	3 439,93	Avenant d'un montant de 855,63 € correspondant aux frais de transports et repas	Cie Raoul Lambert 67500

DÉCISIONS RELATIVES À LA CONCLUSION ET À LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSE POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date	Numéro	Objet
31/10/2019	201912	Décision relative à la conclusion de conventions d'agraine adossées aux baux de chasse relatifs aux lots 1 et 2 conformément au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025
31/10/2019	201913	Décision relative à la conclusion d'une convention d'agraine adossée au bail de chasse relatif au lot 4 conformément au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025
31/10/2019	201914	Décision relative à la conclusion de conventions d'agraine adossées aux baux de chasse relatifs aux lots 7 et 8 conformément au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

19/12/2019	201915	Décision relative à la convention d'occupation pour l'implantation, le maintien et l'exploitation d'une station radioélectrique de la commune de Wissembourg du 01/01/2020 au 31/12/2031 pour un loyer annuel de 2500 euros
27/12/2019	201916	Décision relative à la location des locaux du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville au bénéfice de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Alsace Verte
27/12/2019	201917	Décision relative à la signature d'une convention tripartite pour la location du gymnase situé rue du Lycée au bénéfice du LEGTP Stanislas

DÉCISIONS RELATIVES À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Voir tableau joint en annexe

23. DIVERS

➤ Question écrite transmise par M. Jean-Max TYBURN :

"Monsieur le Maire,

Nous vous demandons depuis plusieurs mois la communication d'un certain nombre d'informations et de factures concernant d'une part les frais de déplacements du maire et des adjoints pour des congrès et d'autre part les frais liés à votre voiture de fonction. En l'absence de réponse à nos demandes réitérées, nous avons demandé l'intervention de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) ce qui vous a conduit à nous faire parvenir récemment deux états récapitulatifs. Après en avoir pris connaissance, je vous fais part de la présente question écrite.

I. **Les frais de déplacement du maire et des adjoints**

Je veux d'abord rappeler que c'est une photo diffusée sur les réseaux sociaux d'un déplacement de Monsieur le Maire et de sa 8e adjointe au maire à Salon- de- Provence qui nous avait conduit à en savoir plus à ce sujet.

Je dois dire que nous avons bien fait !

Car d'après votre état récapitulatif, il s'avère que les frais de déplacement du maire et des adjoints représentent pas moins de 22 000 euros au cours de ce mandat. Dans cette affaire, ce qui est grave, c'est que le conseil municipal n'a jamais été informé de ces différents déplacements alors qu'il s'agit de représentation de la ville.

C'est inacceptable !

De plus, il y a encore une fois des déplacements de M le Maire et de Mme Grebmayer qui appellent des questions :

1. Un déplacement au congrès des Stations Vertes à Savine - le- lac qui a coûté 527 euros au contribuable

Pour ce déplacement ma question est simple : Pour quelle raison la ville devait-elle y être représentée par M Gliech et par Mme Grebmayer ?

La présence d'un seul élu n'était-elle pas suffisante ?

2. Un déplacement au congrès "plus beaux détours de France" à Saint-Cyr-Sur-mer qui a coûté 977 euros au contribuable, outre Mme Grebmayer, il apparaît que Mme Feyereisen-Haine était également présente à ce déplacement.

Pour ce déplacement ma question est simple : Pour quelle raison la ville y était-elle représentée par 3 élus : à savoir M Gliech, Mme Grebmayer et Mme Feyereisen-Haine ?

La présence d'un seul élu n'était-elle pas suffisante ?

3. Les déplacements pour "plus beaux détours de France". Je relève que Mme Feyereisen-Haine, dont je rappelle qu'elle est adjointe déléguée aux affaires sociales et scolaires, a participé à plusieurs déplacements liés aux "plus beaux détours de France" :
 - à Toul
 - à Crest
 - à Saint-Cyr-Sur-mer

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

- à Obernai.

Pour ces déplacements j'ai deux questions à poser :

- Pour quelle raison la ville y était-elle représentée par Mme Feyereisen-Haine ?
- L'office de tourisme du pays de Wissembourg était-il présent à ces manifestations et par qui l'office de tourisme était-il alors représenté ?

4. Congrès de maires à Paris

Je note que la ville est représentée chaque année au congrès des maires à Paris avec une dépense annuelle de plus de 2 000 euros. ... La ville y est systématiquement représentée par le Maire accompagné par deux voire trois adjoints au maire.

Pour ces déplacements ma question est simple : pour quelle raison est-il nécessaire que trois voire quatre élus de Wissembourg se rendent systématiquement à Paris au congrès de maire (à savoir le Maire, accompagné selon les années par Mme Grebmayer ou M Keller ou M Kochert ou Mme Schweinberg..).

La présence d'un seul élu n'était-elle pas suffisante ?

Le conseil municipal mais aussi les wissembourgeois sont en droit d'attendre vos explications. Il y a là des dérives qui méritent d'être portées sur la place publique.

Ainsi que cela a été indiqué par la CADA, je confirme une fois encore ma demande de communication des factures pour les déplacements énoncés dans le présent courrier. Je suis d'ailleurs étonné de ne pas avoir d'ores et déjà obtenu la copie de ces factures car la loi vous l'impose.

II. Les frais de déplacement du maire et des adjoints

J'ai pris connaissance de l'état des frais de la voiture de fonction de M le Maire qui a coûté à la Ville 2388 euros en 2018 dont 1688 euros de frais d'essence. **Je maintiens ma demande de communication du carnet de bord dont la tenue est obligatoire. Je veux connaître l'utilisation que M le Maire fait de ce véhicule municipal : nombre kilomètres parcourus, destinations, nature et objet de ces déplacements.**

Dans l'attente des réponses et je rappelle l'obligation légale pour M le Maire d'y répondre.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées,"

➤ Prochaines manifestations :

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <https://www.ville-wissembourg.eu/Agenda>

Concert MURRAY HEAD

Samedi 8 février à 20h30 à la Nef

Cirque MAJIPOOR

Mardi 11 février à 20h30 à la Saline

Conférence : place des femmes dans les religions - UP Pamina

Mercredi 12 février à 14h30 à la Maison des Associations et des Services

Cinéma : GREENBOOK - SUR LES ROUTES DU SUD - Programmation Ciné-Regards

Jeudi 13 février à 20h à la Nef

Audition de la classe de flûte traversière

Jeudi 13 février à 19h à l'Auditorium de l'école des arts

Ramassage de vieux papiers

Samedi 15 février - Fossé des Tilleuls

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 7 février 2020

Concert PARIS XIXÈME, BAL, CABARET ET ROMANTISME

Dimanche 16 février à 11h à la Nef

Séances de cinéma

Les 18, 19 (uniquement 15h), 25, 26 et 27 février à 10h et 15h à la Nef

Concert du dimanche - Festival International de Musique

Dimanche 23 février à 17h à la Nef

Opéra : LA BELLE AU BOIS DORMANT

Mardi 3 mars à 19h30 à la Saline

Théâtre : FAUT PAS PLEURER DANS LES CHILETS

Les 10, 13, 14, 17, 20 et 21 mars à 20h à la Nef

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 20h.